République et canton de Genève

Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 22 mars 2022

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	*Excusé*

Bureau du Conseil municipal

Corinne ALHANKO-BAUER – PLR	Présidente	
Guy MUSY – EPA	Vice-Président	
Alexandra DÉRUAZ	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI – EPA		Anita PORDES – PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT – EPA		Giuseppe RICCIUTI – PLR	
Meret BLANC-ODERMATT – PLR		Jean-Luc RICHARDET – EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS – LC		Alexandre SOUCAS – EPA	
Caroline DOMBRE – EPA		Claire THIBAULT-BULLIARD – PLR	
Philippe GAILLARD - EPA	*Excusé*	Onur VON BURG – EPA	
Yves GUBELMANN – PLR		Eric WEHRLI – LC	
Nicole IMHOF – LC			

Administration : Mme Alexandra DÉRUAZ (Secrétaire générale)
Excusé : M. Pascal PECAUT (Adjoint), M. Philippe GAILLARD
Public : /

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 janvier 2022.**
2. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
3. **Communication(s) du bureau.**
4. **Rapports des commissions.**
   a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances du 18 janvier et du 8 mars 2022 (délibération 2020-2025 D - 048). Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente.
   b) Rapport de la commission Ad Hoc Le Léman de diverses séances, dont la dernière séance du 3 février 2022 (délibération 2020-2025 D - 049). M. Jean-Luc RICHARDET, Président.
   c) Rapports de la commission Assainissement. Séances du 7 décembre 2021, des 1er février et 15 mars 2022 (délibération 2020-2025 D -050). M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.
   d) Rapport de la commission Sociale. Séances du 17 janvier, du 8 février et du 14 mars 2022 (délibération 2020-2025 D – 051). Mme Claire THIBAULT-BULLIARD, Présidente.
5. **Projets de délibérations.**

Délibération No 2020-2025 D – 048 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 230'000 F en vue de la réalisation des aménagements extérieurs du Clos-les-Noyers.

Délibération No 2020-2025 D – 049 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de TTC 700'000 F en vue de la réalisation de la couverture de la terrasse, la construction d'un escalier et le remplacement des toiles solaires du restaurant Le Floris.

Délibération No 2020-2025 D – 050 – Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 4'500'000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.

Délibération No 2020-2025 D – 051 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 50'000 francs – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».

6. **Projet(s) de motion(s).**

Motion 2020-2025 M – 004 – « Pour l'acquisition d'une parcelle au bord du lac pour tous.tes les Aniérois.es. »

Motion 2020-2025 M – 005 - « Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine. »

7. **Projet(s) de résolution(s).**
8. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
9. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
10. **Questions écrites ou orales.**
11. **Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, ci-après Mme la Présidente, ouvre la séance à 20h.05 et salue l'Assemblée. Elle excuse M. Pascal PECAUT, à qui elle adresse ses meilleurs vœux, ainsi que M. Philippe GAILLARD.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 janvier 2022.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 janvier 2022.

Le procès-verbal de la séance du lundi 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Mme la Présidente annonce que le bureau du Conseil municipal a accepté que trois objets déposés après le délai fixé par le règlement du Conseil municipal (art. 24 et 25) figurent à l'ordre du jour du fait de leur caractère pressant.

Il n'y a pas de remarques sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

Mme la Présidente énumère différentes communications du bureau :

- *Modification de la répartition des membres au sein des différentes commissions ;*
  - *Mme Caroline DOMBRE en qualité de vice-présidente de la commission Sociale ;*
  - *Mme Claire THIBAULT-BULLIARD en qualité de membre de la commission Urbanisme et Constructions ;*
  - *Mme Meret BLANC-ODERMATT en qualité de membre des commissions Assainissement et Finances ;*
  - *M. Onur VON BURG en qualité de membre des commissions Finances et Sociale.*

  Mme la Présidente propose de voter en bloc la modification de la répartition des membres au sein des différentes commissions :

  - ***La modification de la répartition des membres au sein des différentes commissions est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal sans les personnes concernées.***

  Le document mis à jour sera déposé sur CMNet.

- *Suite au désistement de M. Jérôme JACQUIER de la présidence du local de vote pour les votations du 15 mai, il manque une personne aux côtés de Mme Caroline DOMBRE. Une personne du PLR ou du Centre est appelée à remplacer M. Jérôme JACQUIER. Mme la Présidente invite la personne qui le souhaite à donner sa réponse à Mme DÉRUAZ.*

- *Le Conseil municipal a reçu un document relatif à la course des Conseillers municipaux qui aura lieu le 30 avril. Il s'agit de la 43ème course à travers le coteau de Bernex. Mme la Présidente donne lecture d'un document. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'adresser à Mme DÉRUAZ.*

- *Invitation à l'intention de M. WASSMER et des Conseillers municipaux de la part du Pr. Berchtold sur l'exposition temporaire en cours « La fabrique de Dante ». La visite est proposée le mardi 29 mars à 19h30. Si cette date ne convient pas, les personnes intéressées sont invitées à contacter le Pr. Berchtold pour fixer une autre date. Mme la Présidente encourage les personnes interpellées à assister à l'exposition, qu'elle a trouvé exceptionnelle. Deux personnes sont intéressées pour le 29 mars et 7-8 autres pour une date ultérieure (un doodle sera créé pour trouver une date).*

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente de la commission « Urbanisme et construction ».

a) Rapport de la commission « Urbanisme et construction ». Séances du 18 janvier et du 8 mars 2022 (délibération 2020-2025 D - 048). Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Stéphanie BARON LEVRAT pour ses rapports.

Rapports en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET, Président de la commission Ad Hoc Le Léman.

b) Rapport de la commission Ad Hoc Le Léman de diverses séances, dont la dernière séance du 3 février 2022 (délibération 2020-2025 D - 049). M. Jean-Luc RICHARDET, Président.

M. Giuseppe RICCIUTI se demande dans quelle mesure le sujet peut être renvoyé en commission des Finances. M. le Maire Pascal WASSMER rappelle à ce sujet que la commission Ad Hoc avait été créée pour étudier en détail ce point. Il remercie la commission Ad Hoc qui a fourni un travail conséquent et très sérieux. Si ce point devait être traité en commission des Finances, cela aurait impliqué un certain nombre d'heures d'où la création de la commission Ad Hoc. Un membre par groupe a rapporté le travail fait et le dossier sera voté directement au Conseil municipal.

M. Giuseppe RICCIUTI ne remet pas en doute la qualité du projet. En revanche, il constate que le projet démarre à CHF 200'000.- et qu'il se monte à présent à CHF 700'000.-. M. Giuseppe RICCIUTI peine à imaginer la part que la commune devrait prendre à sa charge et la part de l'exploitant.

M. le Maire indique que la volonté n'était pas que l'exploitant en assume la charge. Pour le moment le bail a une durée de 4 ans. La commune a le désir de créer une place devant le Floris et veut être libre de pouvoir la réaliser comme elle l'entend. La commune étant propriétaire des murs, elle voulait garder la maîtrise de l'infrastructure. Elle a donc décidé de réaliser la construction de la couverture de la terrasse et d'en répercuter les coûts sur le loyer. L'exploitant pensait qu'il travaillerait avec des ouvriers hors de la Suisse. Il ne connaissait pas non plus le contexte genevois avec les diverses autorisations (comme la sortie de secours ou le traitement spécial des vitres pour éviter que les oiseaux ne s'écrasent contre le vitrage). Ces éléments augmentent le prix qui est répercuté sur le loyer.

M. Jean-Luc RICHARDET ajoute que de nombreux éléments transmis à la commission ne figurent pas dans le rapport. Il s'agissait d'une volonté des trois commissaires siégeant dans la commission parce qu'il s'agit du droit privé soumis au Code des obligations (dont le droit du bail) et de la nécessité de respecter le secret professionnel (notamment la protection des données commerciales). Des chiffres n'ont donc pas été communiqués.

Néanmoins, les Conseillers municipaux intéressés peuvent consulter les procès-verbaux de la commission Ad Hoc sur CMNet. Par ailleurs, M. Jean-Luc RICHARDET déclare qu'un avis de droit a été demandé par la commune quant à son engagement lorsqu'elle a signé le bail. La commune doit prendre au minimum à charge CHF 200'000.- de frais de la verrière faute de quoi elle ne respecterait pas ses engagements et s'exposerait peut-être à une demande de dommages-intérêts de la part du Floris car la commune s'est engagée pour une couverture. M. Jean-Luc RICHARDET estime que le Conseil municipal procèdera à un vote de raison. Un contentieux durait depuis 2005 avec la commune qui s'est résolu avec la signature du bail. Il s'agit donc de tourner la page.

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD note que son préopinant a indiqué que la commune était engagée à hauteur de CHF 200'000.- pour la toiture. Or, elle désire savoir ce que représente concrètement la toiture. M. Jean-Luc RICHARDET précise qu'il s'agit d'une véranda en structure métallique avec une toiture en verre.

M. Eric WERHLI est favorable à la conclusion du rapport. Il s'enquiert néanmoins quant au nombre d'années nécessaires pour terminer l'amortissement, ce à quoi M. le Maire spécifie que l'amortissement a une durée de 20 ans.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Jean-Luc RICHARDET pour son rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président de la commission Assainissement.

c) Rapports de la commission Assainissement. Séances du 7 décembre 2021, des 1er février et 15 mars 2022 (délibération 2020-2025 D -050). M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI propose que le rapport du 1er février soit repris car les informations données ne sont pas définitives.

M. le Maire Pascal WASSMER mentionne que des premières propositions ont été faites pendant la commission afin d'ouvrir le débat. Il y a déjà eu plusieurs modifications qui ont été demandées. De nouvelles suggestions ont été faites à une nouvelle commission ce qui implique pour l'administration de revenir avec une nouvelle mouture. Les éléments qui ont été évoqués en date du 1er février à la commission ne correspondent plus du tout à l'avancement des travaux actuels. M. le Maire conçoit que le rapport doit être fait une fois que la décision a été prise.

M. Yves GUBELMANN rappelle qu'une question similaire avait été soulevée à l'époque. Mme Dominique LAZZARELLI avait fait référence à l'art. 67 du règlement du Conseil municipal à savoir que « les rapports que les commissions présentent au Conseil municipal doivent toujours conclure à l'acceptation, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition ».

Pour sa part, M. le Maire estime que la population pourrait penser à la lecture du rapport qu'il s'agit de décisions qui ont été prises, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Une partie du rapport ne devrait donc pas y figurer. M. Pierre-Yves DECHEVRENS informe qu'il modifiera son rapport du 1er février et qu'il le transmettra à l'administration.

M. Jean-Luc RICHARDET aimerait obtenir des informations sur la société CADi-Lac à qui la commune a prêté 4,5 millions de francs. M. le Maire rapporte que la société n'est pas encore créée et que son nom peut encore changer. La société comprendra la commune, le bureau Energy Managment (qui aura peu de parts mais qui sera un garant pour le futur) et le futur prestataire (qui réalisera le réseau et qui investira le plus gros montant dans la société). Les parts sont en discussion. L'ensemble de ces éléments feront l'objet de travaux en commission. Il s'agira d'une SA, autrement dit d'une société de droit privée. Le conseil d'administration sera composé d'un représentant pour la commune, d'un autre pour le bureau-conseil et d'un représentant pour le futur prestataire.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour ses rapports.

Correction demandée lors de la séance du 12 avril 2022

Rapports en annexe du présent procès-verbal, exception faite de celui du 1er février qui sera revu pour la prochaine séance du Conseil municipal le 12 avril.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Claire THIBAULT-BULLIARD, Présidente de la commission Sociale.

d) Rapport de la commission Sociale. Séances du 17 janvier, du 8 février et du 14 mars 2022 (délibération 2020-2025 D – 051). Mme Claire THIBAULT-BULLIARD, Présidente.

M. Yves GUBELMANN demande une suspension de séance de quelques minutes afin que son groupe puisse intégrer les informations qui ont été évoquées.

Mme la Présidente suspend la séance pendant cinq minutes.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Claire THIBAULT-BULLIARD pour son rapport.

Rapports en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 048.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 048 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 230'000 F en vue de la réalisation des aménagements extérieurs du Clos-les-Noyers, sis chemin des Avallons 52 à 68 – Parcelle N° 5606/RF 29 en zone D4BP - En copropriété. (CAP-SIG-PPE).

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 048 **– Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 230'000 F en vue de la réalisation des aménagements extérieurs du Clos-les-Noyers, sis chemin des Avallons 52 à 68 – Parcelle N° 5606/RF 29 en zone D4BP - En copropriété. (CAP-SIG-PPE)**

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Vu le devis établi par le bureau d'ingénieurs civils B. Ott et C. Uldry et le bureau d'architectes paysagistes Nature Ma Rue le 17 janvier 2022 ;

Vu le préavis favorable, à la majorité, de la commission « Urbanisme et construction » du mardi 8 mars 2022 pour l'ouverture de ce crédit d'engagement de TTC 230'000F ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire

le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)

par 15 oui – 0 non – 0 abstention

Correction demandée lors de la séance du 12 avril 2022

1. De réaliser les travaux d'aménagements extérieurs du Clos-les-Noyers

2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de TTC 230'000 F destiné à ces travaux.

3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 230'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

****

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 049.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 049 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de TTC 700'000 F en vue de la réalisation de la couverture de la terrasse, la construction d'un escalier et le remplacement des toiles solaires au restaurant « le Floris by Jean Edern » à l'immeuble Le Léman, sis route d'Hermance 287 – Parcelle N° 4400/RF 26 – Propriété de la commune d'Anières.

M. Alexandre SOUCAS remercie la commission Ad Hoc pour le travail effectué. Au vu du passif du Floris, M. Alexandre SOUCAS est quelque peu emprunté vis-à-vis de la délibération. Il ne comprend toujours pas pourquoi la commune possède un restaurant. De son avis, la commune devrait vendre cet objet car il a le sentiment qu'il s'agit d'un gouffre financier.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 049 **– Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de TTC 700'000 F en vue de la réalisation de la couverture de la terrasse, la construction d'un escalier et le remplacement des toiles solaires au restaurant « le Floris by Jean Edern » à l'immeuble Le Léman, sis route d'Hermance 287 – Parcelle N° 4400/RF 26 – Propriété de la commune d'Anières.**

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu le devis établi par le bureau BM Architectes le 10 juin 2021

vu l'octroi de l'autorisation de construire le 13 juillet 202,

vu les présentations du dossier à la commission ad hoc « Immeuble le Leman » lors de ses séances du 11 novembre 2020, 16 mars 2021, 15 septembre 2021, 6 octobre 2021, 10 novembre 2021 et 3 février 2022,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission « ad hoc Le Léman » le 3 février 2022

vu le rapport de la commission « ad hoc Le Léman » du 3 février 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire

le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)

par 7 oui – 0 non – 8 abstentions

1. De réaliser la couverture de la terrasse du restaurant le Floris ainsi que la construction d'un escalier et le remplacement des toiles solaires.

2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de TTC 700'000 F destiné à ces travaux.

3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 700'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

****

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 050.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 050 – Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 4'500'000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 050 **– Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 4'500'000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.**

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu l'octroi de l'autorisation de construire pour les conduites terrestres du 17 janvier 2022,

vu l'instruction en cours de la requête en autorisation de construire pour les conduites lacustres,

vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 15 mars 2022,

conformément à l'art 30, al. 1, let e et g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire

le Conseil municipal
décide en présence de 15 de ses membres

par 15 oui – 0 non – 0 abstention

1. D'octroyer un prêt de 4'500'000 F sans intérêt sur 40 ans, à la société CADi-LAC, remboursable en tout temps tout ou partie de sa dette, moyennant un préavis de deux mois.

2. D'ouvrir un crédit de 4'500'000 F au maire destiné au versement de ce prêt.

3. De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le maire de la convention de modalités de prêt et de contre-prestations liant la commune et la société CADi-LAC.

4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

5. De comptabiliser les remboursements annuels en recettes d'investissement puis de les porter en diminution de l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

6. De charger le maire à signer la convention de prêt

M. le Maire Pascal WASSMER remercie le Conseil municipal d'avoir réitérer sa confiance quant à la réalisation du CAD. Le vote va dans le sens de l'environnement et est un sujet d'actualité en termes d'indépendance énergétique.

****

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération No 2020-2025 D – 051.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 051 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 50'000 francs – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 051 **- Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 50'000 francs – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».**

Vu le rapport de la commission sociale du 14 mars 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)
Par 15 oui - 0 non - 0 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de TTC 50'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sur le compte 5930.00.36380.00.

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la motion N° 2020-2025 M – 004.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la motion n°2020-2025 M – 004 – « Pour l'acquisition d'une parcelle au bord du lac pour tous.tes les Aniérois.es. »

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI suggère de présenter la motion avant d'ouvrir la discussion.

Mme la Présidente relève que M. Alexandre SOUCAS s'est exprimé avant la lecture du dispositif de la délibération N° 2020-2025 D – 049, ce à quoi M. le Maire Pascal WASSMER indique que le présent

point concerne une motion. Par ailleurs, le rapport de la commission Ad Hoc a donné des explications préalables pour pouvoir s'exprimer.
Mme la Présidente donne lecture de la motion avant d'ouvrir la discussion (texte cf. infra).

M. Pierre-Yves DECHEVRENS observe que le titre de la motion comporte les termes « pour tous.tes les Aniérois ». Il se demande si la motion concerne seulement les communiers ou la population en général. Pour rappel, une motion a été proposée cinq ans auparavant pour privatiser une plage à l'intention des communiers. La motion avait été refusée pour cette raison (notamment par M. Pierre-Yves DECHEVRENS).

Mme Stéphanie BARON LEVRAT signale qu'il n'est plus possible de privatiser les plages. Si la commune avait l'opportunité d'acquérir une autre parcelle au bord du lac, cette plage serait ouverte au public. Néanmoins, la motion insiste sur les Aniérois et Aniérois car cette motion leur est destinée en priorité.

M. le Maire confirme qu'il ne sera plus possible de privatiser les plages en raison d'un projet de loi à l'étude. Des discussions ont eu lieu entre le Conseil d'État et les communes lacustres. Sur le Canton, deux communes ont privatisé des plages pour leurs habitants respectifs. Ces communes vont devoir ouvrir les plages à l'ensemble du public.

M. Eric WEHRLI est favorable à la motion sur le fond. Bien que l'exécutif actuel soit attentif à toutes les opportunités qui s'offrent à la commune, la motion paraît justifiée sur un horizon lointain. Au niveau de la forme, M. Eric WEHRLI est navré de l'usage de l'écriture inclusive au moment où celle-ci a été bannie par le Grand Conseil. Il en profite pour montrer les dérives de cette écriture car le texte n'est pas consistant. M. Eric WEHRLI a en sus relevé une certaine redondance dans l'argumentaire (la fréquentation des quatre plages revient deux fois dans le texte) et il discerne une faute grammaticale avec le verbe « inciter ». Enfin, M. Eric WEHRLI considère que le Nant d'Aisy n'est pas une plage.

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD souhaite savoir si le développement du CAD va entraîner une réduction de la plage du Débarcadère.

M. le Maire explique que la station de pompage sera enterrée. Les plans peuvent être représentés et mis sur CMNet. Il ajoute que la commune a dû négocier avec le Canton car le CAD empiètera sur le lac (l'empierrement sera repoussé vers le lac). De l'herbe sera replantée en surface au-dessus des cuves qui accueilleront la machinerie et deux trappes en bois seront installées. Les gens pourront donc continuer à se prélasser au-dessus. Une roselière est également prévue à titre de compensation.

Mme la Présidente est satisfaite qu'une réponse ait été apportée à la question de Mme Claire THIBAULT-BULLIARD.

M. Yves GUBELMANN désire savoir si M. le Maire et Mme l'Adjointe sont en possession d'informations qui laissent augurer qu'il y aurait prochainement une parcelle disponible au bord du lac.

M. le Maire annonce que la commune a eu connaissance d'une opportunité en 2024 (parcelle aux Clapotis). Ce sujet n'a jamais été abordé de manière officielle. M. le Maire propose de traiter cet objet en même temps que la présente motion en commission des Finances.

M. Alexandre SOUCAS revient sur le CAD et la zone de renaturation. Il se questionne si cette dernière empiètera sur la baignade, ce qu'infirme M. le Maire. En effet, la zone de renaturation se trouvera à droite du Débarcadère. La roselière empiètera plutôt devant la parcelle privée (la commune est allée rencontrer les propriétaires pour leur en parler).

Mme Nicole IMHOF s'enquiert de la construction d'un parking dans l'hypothèse où la commune acquiert une nouvelle plage.

M. Jean-Luc RICHARDET perçoit la nécessité de réunir un certain nombre de conditions dont un bien à vendre à la commune, des accès (la plupart se trouvent sur le domaine public ce qui implique d'avoir une servitude d'accès) et le respect de la Loi sur la protection des rives du lac (interdiction de construire à moins de 30 mètres du lac). Il n'y aura donc qu'un accès possible en mobilité douce. Au sens de M. Jean-Luc RICHARDET, la commune doit marquer une volonté dans l'hypothèse où une opportunité se présente à l'avenir.

privé

Correction demandée lors de la relecture du 12 avril 2022

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur la motion.
Motion 2020-2025 M – 004 **– « Pour l'acquisition d'une parcelle au bord du lac pour tous.tes les Aniérois.es. »**

Proposition présentée par les conseillers municipaux : Denyse Barbezat-Forni, Stéphanie Baron Levrat, Caroline Dombre, Philippe Gaillard, Onur Von Burg, Guy Musy, Jean-Luc Richardet, Alexandre Soucas,

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;
Vu le réchauffement climatique et les canicules à venir qui inciteront un accès au lac plus fréquent ;
Vu le succès des nouvelles installations lacustres réalisées le long du quai de Cologny ;
Vu le peu d'accès public au lac sur la commune d'Anières ;
Vu la fréquentation importante des quatre plages publiques d'Anières ;
Vu la petite surface de ces quatre plages souvent bondées l'été ;
Vu les travaux du CAD (chauffage à distance) qui vont empiéter sur la plage actuelle au débarcadère ;
Vu la délibération n°2020-2025 D – 028 pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports ;
Vu les projets d'aménagement de trois des quatre plages d'Anières ;
Vu la mention dans le Plan directeur communal qui relève le souhait des Anièrois de pouvoir accéder à plus d'espace au bord du lac ;
Vu l'augmentation de la population dans les années à venir avec la densification de la zone 5 et les opérations prévues en zone 4b (potentiel de développement théorique de 2'600 personnes) ;
Vu les probables mises en vente dans le temps de parcelles situées au bord du lac ;

Le Conseil municipal invite par 9 oui, 3 non et 3 ~~deux~~ abstentions, l'Exécutif à :

1. Étudier avec un intérêt marqué chaque vente de parcelle située un bord du lac, et particulièrement celles qui permettraient l'élargissement des plages actuelles ;
2. entrer en contact avec les propriétaires ;
3. inventorier les parcelles répondant aux besoins d'un espace public, accessible au plus grand nombre, et permettant la création d'un espace dédié aux activités lacustres.

Exposé des Motifs

Bien que situé au bord du lac, la commune d'Anières dispose de très peu d'accès public au lac. Notre village compte quatre plages publiques de faible superficie (ou de superficie restreinte), très fréquentées l'été. Il s'agit de la plage du Nant d'Aisy, de la plage du débarcadère, de la plage des Courbes et de la plage de la Gravière.

La délibération n°2020-2025 D – 028 pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports, votée par le conseil municipal le 20 avril 2021, prévoit l'aménagement de trois de ces quatre plages (Nant d'Aisy, Courbes et Gravière). C'est une bonne perspective. En effet, le réchauffement climatique avec ses fortes chaleurs va inciter de plus en plus de monde à rechercher l'accès à l'eau pour se divertir et se rafraîchir. La Ville et l'Etat de Genève l'ont bien compris en aménageant la très grande plage des Eaux-Vives.

Autre qu'un lieu pour se rafraichir, une plage est aussi un lieu de vivre ensemble, de lien social et de convivialité. Les plages des Courbes et du Débarcadère sont, l'été, de vrais espaces de rencontre. La plage des Courbes fait partie des 3 plages qui seront réaménagées pour renforcer cette fonction. La plage du Débarcadère devra également être réaménagée compte tenu des travaux relatifs au CAD. L'espace dédié à la baignade sera restreint et l'ensemble de la plage va devoir être repensé. Toutes ces améliorations sont ainsi les bienvenues et prouvent la nécessité de poursuivre la réflexion sur les accès au lac. Toutefois, à terme, elles risquent de n'être plus suffisantes, car dans les prochaines années, la population va augmenter ; la proximité du lac attire les nouveaux habitants qui investiront, à raison, les plages.

Ainsi, il est judicieux que l'exécutif étudie avec méthode et intérêt les ventes de parcelles situées au bord du lac.

Correction demandée lors de la séance du 12 avril 2022

L'accès aux parcelles est souvent desservi par des chemins privés, cela demandera donc une négociation avec les différents propriétaires mais cela ne doit pas être un frein à une volonté d'une entrée en matière.

La motion vise une action dans le temps et au gré des opportunités foncières.

****

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la motion No 2020-2025 M – 005.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la motion n°2020-2025 M – 005 – « Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine. »

M. Yves GUBELMANN remercie tous les Conseillers municipaux qui ont participé à la motion.

Mme la Présidente donne lecture de la motion et la met au vote.

Motion 2020-2025 M – 005 **- « Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine. »**

Proposition présentée par tous les groupes de la commune d'Anières, composés des conseillères et conseillers municipaux suivants : Yves Gubelmann, Corinne Alhanko-Bauer, Anita Pordes, Claire Thibault-Bulliard, Meret Blanc-Odermatt et Giuseppe Ricciutti, Pierre-Yves Dechevrens, Nicole Imhof, Eric Wehrli, Denyse Barbezat-Forni, Philippe Gaillard, Stéphanie Baron Levrat, Alexandre Soucas, Caroline Dombre, Guy Musy, Jean-Luc Richardet, Onur Von Burg.

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu la situation dramatique que vit la population ukrainienne prise dans cette guerre destructrice qui a amené des centaines de milliers de personnes, principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées à fuir leur pays, à tout quitter, et qui se trouvent brutalement sur les routes de l'exil,

le Conseil municipal par 15 oui (unanimité) invite l'Exécutif :

- à tout entreprendre pour venir en aide au peuple ukrainien ;
- à mettre à disposition des locaux communaux pour permettre la gestion des arrivées de ces réfugiés le cas échéant ;
- à favoriser leur intégration par des actions communales ;
- à proposer un crédit budgétaire supplémentaire en cas de besoin pour venir en aide pour accueillir le plus décemment possible ces réfugiés ;
- à faciliter les démarches administratives pour que ces personnes puissent être recueillies rapidement ;
- à inscrire cette action avec celle du canton et des autres communes pour que l'aide soit coordonnée le plus efficacement possible.

M. le Maire Pascal WASSMER remercie le Conseil municipal pour son vote. Il mentionne que l'exécutif a déjà pris des mesures. Plusieurs familles ont déjà été accueillies par des Aniérois qui ont contacté la commune et qui ont été mis en relation avec les autorités cantonales. La commune s'est adressée au Canton pour connaître ses besoins qui commencent à être identifiés. Des places libres à l'Hospice Général seront occupées par des Ukrainiens ce qui impliquera qu'il y aura des enfants supplémentaires à l'école. Au niveau du budget, des montants peuvent être rapidement mis à disposition au niveau de l'aide individuelle et de l'aide à l'étranger. L'administration ne manquera pas de faire part de ses besoins si cela s'avère nécessaire pour des demandes de crédits supplémentaires. Par ailleurs, la commune est en train d'étudier la possibilité d'offrir des logements sur la commune. Des informations seront communiquées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose de renvoyer en commission des Finances l'achat de parcelles jouxtant l'Hospice Général pour permettre l'établissement d'un centre sportif. Il cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe ajoute que le projet de loi modifiant les limites de zone pour créer la zone sportive au chemin des Ambys a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 18 mars. Tous les points de l'opposition au déclassement ont été rejetés.

Mme la Présidente fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ce point.

À l'unanimité des voix (15), le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi de l'acquisition de parcelle(s) au chemin des Ambys en vue de la réalisation d'une zone sportive à la commission des Finances.

Mme la Présidente met au vote le renvoi de ce point en commission des Finances.

À l'unanimité des voix (15), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'acquisition de parcelle(s) au chemin des Ambys en vue de la réalisation d'une zone sportive à la commission des Finances.

M. Jean-Luc RICHARDET se demande si un crédit d'investissement verra le jour suite à l'achat vis-à-vis de travaux, ce que confirme M. le Maire. Des discussions devront être menées avec les autres communes pour le partage des frais. Anières veut maîtriser les parcelles comme elles se trouveront sur son territoire.

M. Jean-Luc RICHARDET s'enquiert ensuite de l'objectif temporel. M. le Maire estime qu'il est difficile d'en donner un. Il espère que ce point sera traité le plus rapidement possible. À noter qu'une éventuelle opposition à la construction ne ralentirait pas le projet.

M. Jean-Luc RICHARDET distingue deux types de recours. Le premier est un recours contre le fait que le Grand Conseil ait écarté les oppositions à la Chambre administrative. En outre, la construction de l'installation sportive nécessite une autorisation qui peut faire l'objet d'un recours des voisins au Tribunal Administratif, puis à la Chambre Administrative et enfin au Tribunal Fédéral.

****

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Sécurité informatique

M. le Maire rappelle que des personnes se questionnaient quant à la sécurité informatique au sein de la commune. Cette dernière a demandé à tous les collaborateurs de l'administration de suivre une formation en ligne proposée par l'État de Genève par rapport à la protection des systèmes informatiques. Les collaborateurs ont tous suivi la formation et le lien sera transmis aux membres du Conseil municipal. M. le Maire les invite fortement à la suivre.

M. Guy MUSY mentionne que des changements de mot de passe avaient été évoqués par le passé. M. le Maire s'en inquiète. Il semblerait que certains collaborateurs ont reçu l'obligation de changer leur mot de passe. L'ACG sera relancée. À titre indicatif, les personnes peuvent choisir leur mot de passe en respectant les conditions imposées.

Nominations au sein de l'administration

M. le Maire annonce qu'une responsable administrative a été engagée au 4 avril, Mme Alexandra PLANCHON. La commune a également engagé un responsable parc et voirie en la personne de M. Olivier MEYER qui a pris ses fonctions le 14 mars.

Formation Save a Life

M. le Maire rapporte que la commune souhaite ouvrir la formation aux Conseillers municipaux intéressés. Une première formation avait été donnée aux collaborateurs qui doivent la refaire pour conserver leur accréditation. Il y a suffisamment de places pour permettre aux Conseillers municipaux intéressés d'y participer. Dans un second temps, la commune a la volonté d'ouvrir la formation à la population.

Questions lors du Conseil municipal

M. le Maire revient sur une remarque de M. Yves GUBELMANN vis-à-vis des panneaux d'interdiction des vélos qui disparaissent au bord de l'Hermance et de sites internet qui feraient la promotion de circuits au bord de la rivière. M. le Maire relate que plusieurs sites, qui comprennent des milliers ou des millions de membres dans le monde entier, proposent des itinéraires, suggérés par les membres. Il serait donc très difficile de remonter à la source. En parallèle, la fondation du Vallon se penche sur la question. Concernant les accès à la Mairie et les personnes garées devant le bâtiment (point soulevé par M. Guy MUSY), la commune étudiera la possibilité d'installer une fermeture physique la nuit ainsi que de « policer » l'endroit la journée. Enfin, M. Philippe GAILLARD avait relevé qu'un couvercle en fonte n'était pas à niveau. Cela a été signalé au service technique qui a fait le nécessaire.

****

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Claire THIBAULT-BULLIARD.

Foyer Saint-Vincent

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD adresse une question écrite du PLR à M. le Maire concernant le foyer Saint-Vincent :

« Une récente enquête de la RTS a révélé de graves dysfonctionnements au sein du foyer Saint-Vincent domicilié sur notre commune dont la mission est d'héberger des enfants de 5 à 11 ans qui, ne pouvant pas être pris en charge par une autorité parentale, sont placés par le SPMI dans cet établissement. Préoccupé par cette situation, le groupe PLR souhaite interroger l'exécutif sur son devoir moral auprès de ces lieux d'accueil d'enfants vulnérables sur notre commune et sa politique à cet égard. En effet, il nous semble essentiel que l'exécutif s'implique autant que possible auprès des autorités compétentes afin de s'assurer que des mesures correctives soient prises et éviter que de telles situations se reproduisent ».

M. le Maire Pascal WASSMER indique que l'AGAPÉ est une association à but non lucratif qui regroupe quatre foyers éducatifs dont celui de Saint-Vincent qui s'occupe des enfants à Anières. L'AGAPÉ offre ses prestations en partenariat avec l'Office de l'enfance et de la jeunesse, les services placeurs de l'État et les juridictions habilitées à ordonner des placements. L'association est au bénéfice d'un contrat de prestation avec l'État de Genève représenté par la magistrate responsable du DIP. M. le Maire a appris en même temps que tout le monde les faits qui ont été mis en avant dans le journal télévisé. Il s'informera auprès de l'État de Genève et ne manquera pas de revenir vers le groupe PLR avec une réponse écrite à ses préoccupations.

****

Mme la Présidente laisse la parole à Mme Caroline DOMBRE.

Au nom d'EPA, Mme Caroline DOMBRE souhaite poser deux questions qui ne demandent pas de réponse lors de la présente séance.

Mobilitri

« La mise en service de cette déchetterie mobile a débuté à l'automne 2020. Depuis le 1er janvier 2021, la levée des encombrants porte-à-porte a été supprimée. Depuis le 21 février 2022, des horaires élargis accueillent les usagers pour répondre à une augmentation croissante de son utilisation selon leur site internet. Ainsi, après environ un an et demi de mise en service, y a-t-il un bilan prévu intercommunal et pour Anières ? Est-il prévu de concerter la population soit par un sondage de satisfaction, une rencontre ou selon une autre modalité ? Comme tout dispositif, celui-ci est perfectible et les avis des usagers permettraient certainement d'envisager des améliorations à ce système ».

Pollution lumineuse

« Un des axes en cours d'élaboration du PDCom concerne l'éclairage public. Quatre principes sont à la base du projet (Mme Caroline DOMBRE cite ici le PDCom) : « l'éclairage public et l'obscurité sont maîtrisés. La pollution lumineuse est au maximum minimisée. La préservation de la nature et le confort priment pour l'humain mais aussi pour la faune et la flore. L'on réapprend à contempler le ciel ». À ce propos, et pour rappel, de ~~jeunes~~ jolies initiatives participatives et d'information avaient été programmées en 2021. La première, qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu pour cause de covid, avait été planifiée avec l'évènement de la Nuit est belle en mai 2021 et devait présenter le plan lumière. La deuxième a consisté en un atelier visant à mieux comprendre les habitudes, attentes et besoins des habitants au mois d'octobre 2021. Actuellement, c'est un test autour de l'extinction de l'éclairage de 22h à 5h du matin qui est en cours dans le hameau de Chevrens. Dans ce contexte, l'exécutif ne pourrait-il pas organiser une conférence sur le thème de la pollution lumineuse dans la commune ? Deux conférenciers, M. Eric Achkar, président de la société Astronomique de Genève et ingénieur, et M. Pascal Moeschler, conservateur au muséum et directeur du centre de protection des chauves-souris, pourraient être contactés et pourraient venir expliquer les enjeux de ce thème. Ils ont déjà par le passé donné des conférences sur ce thème. Cet évènement pourrait contribuer à l'information sur l'importance de la maîtrise de l'éclairage public ainsi qu'à une meilleure compréhension pour les habitants du plan lumière en cours de travail. Cette conférence pourrait également avoir un impact sur les habitudes des privés dans leur propriété. L'enjeu est un accompagnement en douceur des changements à venir tout en fédérant par la connaissance autour de ce thème. La pollution lumineuse a un impact sur notre santé et la biodiversité. Les insectes sont notamment très touchés. La valeur patrimoniale du ciel étoilé mérite toute notre attention. Il est temps d'agir. La commune d'Anières a commencé une réflexion et des amorces de changements. Poursuivons-les et associons tous les habitants ».

Correction demandée lors du 12 avril 2022

M. le Maire Pascal WASSMER informe que la commune a eu un retour de Mobilitri dix jours auparavant. M. le Maire en parlera à la prochaine commission Assainissement. Une information plus large pourra être faite aux habitants. En ce qui concerne la consultation des communes d'Arve et Lac, cette proposition a été abordée lors de la séance avec Mobilitri.
De surcroît, une commission Arve et Lac présidée par M. le Maire porte également sur la problématique des déchets. La commission Arve et Lac s'est réunie avant la séance avec Mobilitri pour savoir exactement ce que les communes voulaient lui demander. D'autres séances seront agendées par la suite pour faire évoluer la situation. Enfin, M. le Maire considère que la conférence est une proposition intéressante mais que les personnes citées doivent être disponibles. M. le Maire reviendra auprès du Conseil municipal sur ce point.

****

Mme la Présidente cède la parole à Mme Anita PORDES.

Évènement à la ferme de l'Astural

Mme Anita PORDES relate qu'un évènement a été lancé le samedi 12 mars 2022 à l'Astural en soutien à la répression aux frontières italiennes et françaises. Cet évènement grand public a été organisé par les membres du collectif Lii Mortelle qui sont au bénéfice d'un contrat de prêt à usage établi par la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Le groupe PLR est surpris qu'un bâtiment appartenant à la Fondation soit utilisée dans le cadre d'une manifestation politique contestataire envers les pays voisins et souhaite interroger l'exécutif sur la légitimité d'un tel évènement.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH répond que le collectif s'est enquis de la possibilité de profiter de la présence de la tente en soutien aux réfugiés qui se trouvent aux frontières franco-italiennes. L'exécutif a étudié ensemble cette demande lors de l'une de ses séances. Il a décidé que si la prolongation de la tente sur le terrain n'engendrait pas de frais supplémentaires, il accepterait la demande pour soutenir cet élan de solidarité envers les réfugiés. Pour l'exécutif, il convenait aussi de soutenir cette initiative du collectif qui a démontré à plusieurs reprises depuis le mois d'octobre qu'il était responsable, ouvert et respectueux envers les visiteurs et les habitants du hameau de Chevrens. Les utilisateurs de la patinoire ont toujours trouvé bon accueil et une boisson chaude. Plusieurs parents ont rapporté que des anniversaires d'enfants avaient été organisés dans le bâtiment de l'ancienne ferme. Le collectif a également accueilli un groupe de co-working qui utilise une partie de la maison pour y mettre ses bureaux. Récemment, la commune a dû demander aux participants d'un cours de tailleur de pierre organisé dans le cadre de Communes-Ecole de quitter les locaux de cours situés dans un abri de la PC. En s'adressant aux membres du collectif, le cours a pu trouver refuge dans un local de l'ancienne ferme de l'Astural. Ses participants sont très contents de pouvoir terminer leur cours à Chevrens. Pour ces raisons, et dans le contexte actuel où la problématique des réfugiés fait la une de l'actualité, il était évident pour l'exécutif de pouvoir permettre l'organisation de cette journée de soutien.

M. le Maire Pascal WASSMER précise que l'exécutif ne connaissait pas la nature publique de cet évènement. Il aurait fallu déposer une demande de tenue de la manifestation, chose qui n'a pas été faite en l'espèce. Il a été signalé au collectif qu'une autorisation devra être demandée pour tout évènement public futur.

Mme Anita PORDES revient sur la tente. Elle se demande si la tente est restée pour la manifestation et si elle appartient à la commune. Mme l'Adjointe lui explique que le maintien de la tente pour quelques jours supplémentaires n'a pas engendré de frais supplémentaires (il s'agissait d'une condition pour la tenue de l'évènement). Le fait que la tente soit encore présente s'explique par le fait que l'entreprise n'a pas encore eu le temps de la démonter en raison d'autres prérogatives.

Mme la Présidente propose d'ouvrir la réponse aux membres du Conseil municipal.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS note pour les autorisations que la commune et la Fondation ont chacune répondu une fois.

M. le Maire souligne que les demandes d'autorisation de manifestations doivent être déposées auprès de la commune.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS reformule que le collectif se trouve dans un bâtiment sous la responsabilité de la Fondation. En l'espèce, la commune a donné des explications.

M. le Maire rappelle qu'un contrat de bail a été passé. Du moment que la manifestation est publique (notamment par le biais des réseaux sociaux), il convient de demander une autorisation en bonne et due forme à la commune.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS observe que le contrat n'a pas été signé par la commune mais par la Fondation, ce à quoi M. le Maire spécifie qu'une demande doit être faite à la commune si du public est convié.

Mme l'Adjointe complète pour le bail que le comité a le droit d'organiser des activités culturelles et artistiques qui ne dérangent pas la tranquillité du hameau. Mme Anita PORDES constate en l'espèce que le domaine de l'évènement n'était pas artistique ou culturel.

M. Giuseppe RICCIUTI se demande s'il est légitime que des manifestations avec un fond politique se déroulent dans le bâtiment. Mme l'Adjointe mentionne qu'un mail a été envoyé au collectif pour cette raison afin qu'il prenne contact avec le service des manifestations de la commune à l'avenir.

M. Yves GUBELMANN invite l'exécutif à bien vérifier ce qu'il se passe sur les réseaux sociaux pour s'assurer que ce qui a lieu sur la commune se déroule avec les autorisations nécessaires.

****

Mme la Présidente cède la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

Parking provisoire de la Côte d'Or

M. Jean-Luc RICHARDET rapporte que le parking provisoire ne serait plus accessible aux véhicules, ce qu'infirme M. le Maire. En effet, l'accès se fait en passant à côté du local des pompiers en montant en direction de la route de Thonon. Un tous-ménages a été envoyé à la population en ce sens et des panneaux indiquent l'accès du parking.

De manière subsidiaire, M. Jean-Luc RICHARDET souhaite savoir si les chemins sont garantis pour l'accès du SIS, des ambulances et des voitures de police. M. le Maire répond que cela devrait en principe être le cas. L'accès a fait l'objet d'études et a été pris en compte au niveau des autorisations. Les barrières sont en principe amovibles.

M. Jean-Luc RICHARDET invite la commune à s'assurer que ce point soit respecté. Le cas échéant, la commune engagerait sa responsabilité. M. le Maire annonce qu'il vérifiera ce point.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit le point relatif au huis clos.

Point 11 – Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.

Mme la Présidente ouvre le huis clos à 22h26 et demande d'arrêter l'enregistrement. Mme la Présidente ferme le huis clos à 22h29. L'enregistrement reprend.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h30.

La Présidente du Conseil municipal :

C. Alhanko

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

CANTON DE GENÈVE
COMMUNE D'ANIÈRES

Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions.

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : **Urbanisme et construction**
Séance du : **18 janvier 2022**

Après l'adoption du PV de la séance du 20 septembre 2021, les commissaires ont traité essentiellement de points d'information, un seul point a fait l'objet d'un vote. Deux commissaires ont porté un point dans les divers sur les travaux de la Côte d'Or 3-5, à la suite d'un contact avec une locataire de cet immeuble.

1. Retour sur deux séances.

- Une séance avec Mme Laetitia Cottet de l'office de l'urbanisme sur le PLQ Cortenaz. Il s'agissait de relayer les demandes des commissaires sur le bâtiment A, la définition du carrefour et du bâtiment A, la végétalisation du talus, la liaison vers le Clos-les-Noyers, le parking moto, l'organisation d'un concours pour la construction du bâtiment A et des demandes de l'OCAN concernant des plantations. Ces demandes ont été entendues mais le PLQ n'ayant pas encore été voté, la commune est toujours en phase de discussion.

- Une séance de commission de l'aménagement du Grand Conseil sur la Zone sportive suite au renvoi par le Conseil d'Etat de la demande de modification de zone. Les commissaires ont été informés que ce déclassement a été accepté mais qu'un recours de la part de riverains avait été déposé ; recours actuellement étudié par les juristes de l'Office de l'urbanisme.

2. Information sur plusieurs dossiers en cours

- Projet du restaurant « Côté Vignes » : l'étude de faisabilité est en cours ; dès la validation de celle-ci, un crédit d'étude devra être voté et un appel d'offre architectes-ingénieur civil lancé.

- Travaux de l'épicerie : un mandat a été attribué pour évaluer les travaux de réaménagements, portant notamment sur le remaniement des arriérés, les toilettes et les meubles réfrigérés.

- Aménagements extérieurs du Clos-les-Noyers : à la suite de la concertation, seules les propositions de l'aménagement autour de la fontaine et d'ouverture de la végétation en périphérie de la parcelle ont été retenues.

- Logements du chemin du Cimetière 2 : le mandat pour déposer la requête en autorisation pour les 2 logements et la mise en conformité de ceux -ci, avant location, est en cours. Les commissaires ont réitéré leur demande de s'assurer du nombre légal de logements.

- Projet immobilier Route d'Hermance 314-Aspergière 5 : la commune a reçu un accord de principe sur l'acquisition de 41 places de parking et de 3 surfaces au rez de chaussée. ; à ce jour ces locaux sont destinés à un cabinet médical groupé. Le dossier sera traité par la commission des finances ; la commission de l'urbanisme sera informée de son évolution.

3. Agrandissement de l'école :

- sur proposition de l'administration, 3 conseillers municipaux intègrent le Comité d'évaluation dans le cadre de la procédure AIMP pour la désignation de l'architecte et l'ingénieur civil.

4. Divers

- Agrandissement de l'école – Accès toiture de l'école : il est confirmé que le corps enseignant est favorable à pouvoir jardiner sur le toit de l'école avec des potagers sur table. L'administration reviendra vers la commission avec un projet plus précis.

- Travaux de la Mairie : le chantier se déroule bien hormis un retard d'un mois sur le planning initial dû à des fournitures qui font défaut ; des coûts supplémentaires relatifs aux menuiseries et à l'électricité sont à prévoir.

- Aménagement Côte d'Or 3-5 : un aménagement surplombera la rampe du parking et une petite terrasse sera aménagée. Il y aura un abri à vélos sur lequel sera mis l'affichage officiel, un totem pour défibrillateur et les boîtes aux lettres. La toiture de cet édicule sera végétalisée. La question de la pertinence d'un abri à vélos à cet emplacement a été évoquée prenant en compte le confort visuel des locataires.

- Un divers a été apporté par deux commissaires ayant rencontré une locataire de la Côte d'Or 3-5 se plaignant de n'être pas suffisamment informée sur le chantier. Mme l'Adjointe a rappelé tout ce qui avait été entrepris à l'encontre de l'ensemble des locataires.

Stéphanie Baron-Levrat, présidente

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION :	**Urbanisme et construction**
Séance du :	**8 mars 2022**

La commission Urbanisme et Constructions s'est réunie le 8 mars dernier.

Dans ce rapport, un seul point sera abordé, le PV de cette séance du 8 mars n'ayant pas encore été approuvé.

Ce point concerne la réalisation des aménagements extérieurs du Clos-les-Noyers dont la demande de crédit est soumise au vote du Conseil municipal de ce soir.

Lors de la commission urbanisme et Constructions du 8 mars, il a été rappelé les différentes étapes de ce projet :

- la présentation du projet global en mars 2021 en commission par le bureau Nature Ma Rue,
- la concertation organisée avec les habitants au mois de juin suivant qui a permis d'enrichir le projet et de préciser les attentes.
- Deux séances de la commission urbanisme et Constructions ont suivi : en septembre pour une information sur le retour de cette concertation et le 18 janvier où un estimatif des coûts a été présenté.

S'agissant des aménagements, les commissaires ont été informés que le projet porte sur la réfection de la clôture, la suppression d'arbustes non indigènes pour créer des percées et la plantation de quelques arbustes fleuris. Le projet se concentre sur la création d'une zone plus conviviale autour de la fontaine. Les potagers et les biotopes, initialement prévus, n'ont pas été retenus.

L'enveloppe d'un montant de 230'000-CH inclut l'entier du projet, y compris le mobilier urbain ; compte tenu du montant, l'appel d'offres sera fait sur invitation auprès de 4-5 entreprises.

Forte de toutes ces informations, la commission urbanisme et constructions a préavisé favorablement à la majorité ce crédit.

Stéphanie Baron-Levrat, présidente

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

3 février 2022

COMMISSION : **Ad hoc Le Léman**
Séance du : **diverses séances dont celle du 2 février 2022**

DELIBERATION 2020 – 2025 No 049

Engageant un montant de 700'000 Fr pour le restaurant Le Floris, en vue de la réalisation de la couverture de la terrasse, la construction d'un escalier reliant le restaurant au jardin et le remplacement de la tente solaire

L'appui de l'exposé des motifs de l'exécutif distribué le 22 mars 2022 sur CMNet.

RAPPORT DE LA COMMISSION "IMMEUBLE LE LEMAN"

Le 19 octobre 2021, le Conseil municipal a renvoyé en commission la demande du Maire proposant l'engagement d'un crédit de 643'000 Fr concernant la délibération 2020 – 2025 No 049.

Le Conseil municipal a décidé de créer une commission ad hoc désignée "Immeuble le Léman" composée de trois personnes, soit Madame Claire Thiebault Bulliard pour le PLR, Monsieur Pierre-Yves Dechevrens pour le Centre et Jean-Luc Richardet pour EPA. Monsieur Jean-Luc Richardet a été désigné président.

Dans un deuxième temps, Monsieur Yves Gubelmann a remplacé Madame Claire Thiebault Bulliard.

La Commission a consacré 6 séances pour l'examen de la proposition de la délibération, assistée par Monsieur le Maire et de Madame Anne Bosshard, responsable de l'urbanisme et des constructions au sein de l'administration communale, puis pour certaines séances de Madame Alexandra Deruaz, Secrétaire générale.

Elle a procédé à l'audition de Messieurs Pierre-Francois Koull, fondé de pouvoir à la régie Burger SA et Christophe Baumann architecte, mandataire de la commune, ainsi que des repreneurs du bail à loyer commercial, soit Messieurs Lionel Roques et Jean-Edern Hurstel.

OBJET DE LA DELIBERATION

En accord avec l'exécutif communal, le 18 décembre 2020, les époux Inès et Claude Legras transfèrent le bail à loyer en main de Floris Sàrl à Messieurs Lionel Roques et Jean-Edern Hurstel, conjointement solidaires. Ledit bail arrive à échéance le 30 juin 2025 et sauf congé des parties, il est prorogeable tacitement par cinq ans, selon les dispositions de droit du bail.

Dans le cadre des pourparlers pour la reprise du bail, la commune a accédé à certaines demandes des nouveaux exploitants dont la création d'une couverture de la terrasse en toiture vitrée, type véranda, estimée par les repreneurs du bail à 200'000 Fr, toutes charges comprises. Pour conserver la maitrise immobilière des installations, la commune a expressément demandé que les frais d'installation de la véranda soient à sa charge moyennant une adaptation contractuelle du loyer.

Le projet commercial est porté par un binôme composé d'un investisseur, Monsieur Lionel Roques et d'un chef cuisinier reconnu, Monsieur Jean-Edern Hurstel. Ils ont orienté l'établissement vers deux types de gastronomie, soit une restauration bistronomique pour le Floris et une cuisine tournée sur les produits du terroir et de saison pour la Pinte.

En mai 2021, avant l'ouverture de l'établissement, la commune a entrepris le remplacement des tentes solaires ainsi que la couverture du patio. Le parc situé en contrebas du restaurant est devenu accessible au public.

La terrasse avec sa vue imprenable sur le "lac de Genève" est l'élément prédominant pour l'exploitation du Floris. Néanmoins, elle est utilisable qu'en période estivale et par de bonnes conditions météo.

Dans ce cadre, pour respecter son engagement, la commune a développé un projet permettant l'exploitation de la terrasse à l'abri des intempéries et du vent. Ce concept architectonique favorisera une augmentation de la fréquentation du restaurant, notamment pendant les périodes météorologiques incertaines.

Pour être utilisable par beau temps, sans une augmentation de la chaleur due à un effet de serre, un mécaniquement actionne les panneaux de verre qui coulissent et libèrent l'espace de toute la toiture.

Les parapets sont équipés par des fenêtres à guillotines abritant la terrasse de la bise tout en assurant la vue sur le lac et le Jura.

Pour respecter les normes de sécurité incendie, la construction d'un escalier de secours reliant la terrasse au parc est nécessaire.

Le projet a obtenu l'autorisation de construire.

Les doléances du voisinage concernant les nuisances sonores du restaurant ont fait l'objet d'une étude acoustique. Lorsque la verrière sera fermée, cela réduira les bruits engendrés par l'occupation de la terrasse.

TRAVAIL DE LA COMMISSION

Pour les aspects liés à l'exploitation, elle a procédé à l'audition de Monsieur Jean-Edern Hurstel. Il a fait son apprentissage de cuisinier sous le patronage de Monsieur Claude Legras.

Il a expliqué les difficultés de la gestion d'un restaurant partagé en deux parties, l'une référée comme saisonnière par sa terrasse de 215 m2, l'autre par la salle de restauration de 115 m2. Pour renforcer l'attractivité du restaurant hors période estivale, il est nécessaire d'exploiter la terrasse à l'abri des conditions météorologiques défavorables.

Comme les terrasses urbaines des restaurants, en période hivernale, elle sera tempérée par un chauffage d'appoint à pellet, système autorisé, puis dans un deuxième temps par le CAD, une fois construit par la commune

C'est l'axe de développement du Floris.

Par ailleurs, il a transmis des informations concernant le concept commercial, la gouvernance et la gestion de l'établissement, les taux de fréquentation, les choix gastronomiques pour les deux restaurants, la cuisine gourmande pour le Floris avec son bar lounge, l'ambiance bistrot-chalet et sa cuisine du terroir pour la Pinte avec un coin épicerie, l'ouverture à la clientèle pendant toute la journée, la clientèle cible, la décoration et l'ambiance, le parcage assuré par un voiturier, etc.

Enfin, les fournisseurs seront essentiellement en circuit court.

La couverture de la terrasse sera un plus pour la renommée et la gestion de l'établissement

Par visioconférence, la commission a auditionné Monsieur Lionel Roques.

Il a terminé ses études secondaires à l'Institut Florimont et investir dans l'économie genevoise est pour lui un retour aux sources, dit-il.

Le projet du Floris est le fruit de sa rencontre avec Jean-Edern Hurstel, ils ont mis en commun ce qu'ils ont de meilleur pour redonner vie à un établissement qui déclinait.

La reprise conjointe du bail commercial est pour une durée de 4 ½ années, soit du 1 janvier 2021 au 30 juin 2025. Bien qu'ils souhaitent exploiter les restaurants pour une durée minimale de 10 années, l'exécutif ne s'est pas engagé pour une prorogation automatique du bail.

La reprise du Floris a permis de régulariser le passif économique et d'entreprendre des travaux de maintenance qui en revenait aux anciens exploitants.

Par ailleurs, un investissement important a été consenti pour le relooking du Floris et de la Pinte et la création d'ambiances spécifiques. Des mesures appropriées ont été prises pour améliorer l'acoustique de la Pinte.

A la reprise du bail, en relation avec les mesures COVID-19, les restaurants étaient fermés. Aucune demande d'ajournement du loyer a été demandée, toutes les échéances financières ont été honorées. Sur le plan économique, il se dit être un partenaire fiable.

En date du 15 septembre 2021, la commission a effectué un transport sur place et a visualisé le type de couverture vitrée amovible.

Tout au long des travaux de la commission, Monsieur le Maire et Madame Anne Bossard ont apportés un appui à la présentation du projet, son développement technique et ont répondu aux sollicitations des commissaires.

Le crédit de 700'000 Fr porte sur deux engagements financiers ;

- l'un pour les aménagements augmentant la valeur commerciale de la chose louée, portant majoration du loyer, soit :

La verrière et le parapet en verre

L'étanchéité et la ferblanterie

Les installations électriques

La peinture

Les stores en toile

Les honoraires architecte, géomètre et acousticien

Les taxes

Un divers et imprévu

Une réserve pour hausse sur matériaux

- L'autre pour la construction d'une sortie de secours, obligation à charge du bailleur.

POUR CONCLURE

L'immeuble le Léman appartient au patrimoine financier de la commune. Dès lors, la relation contractuelle avec la société Floris Sàrl est régie par le droit privé, c'est-à-dire par le code des obligations et le droit du bail.

La commission s'est attachée à connaitre le concept commercial, les valeurs objectives du projet sur le plan économique et juridique, les taux de fréquentation et tout autre élément permettant de pérennité la bonne marche commerciale de l'établissement dans le temps.

En comparaison avec les produits de la fortune communale sous mandat de gestion et ceux du parc immobilier, le rendement prévisible de 7,625 % brut, facteur d'augmentation du loyer, est un bon rapport financier.

Volontairement la commission n'a pas voulu revenir sur le passé historique du restaurant le Léman, le référendum communal de 2003, la construction du Floris et l'ouverture du Floris en avril 2005, puis sur son exploitation par les époux Legras jusqu'à fin 2020.

Elle s'est consacrée pour l'essentiel à l'objet de la délibération sans considération à caractère opportun ou de jugement à valeur historique.

Au bénéfice de l'exposé des motifs de l'exécutif et du présent rapport, la commission unanime vous invite, Mesdames et Messieurs les conseiller municipaux, à voter le crédit de 700'000 Fr

Jean-Luc Richardet, président

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : ASSAINISSEMENT – ROUTES – SECURITE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Séance du : 7 décembre 2021

1. 19h30 – Audition – Groupement « Terreau ». Modération de vitesse et aménagement des voiries. Poursuite des travaux.

La commission ayant discuté des grands principes, elle rentre dans la discussion des détails.

Le Groupement Terreau présente différentes typologies de routes qui sont classées comme suit :

- Le cœur du village qui a une typologie en bâti ;

- Les rues du village avec notamment le chemin des Hutins ;

- Les rues qui descendent en direction du lac

- Les routes et chemins de campagne sur l'extérieur (comme les routes de Chevrens et de l'Hospice).

Village (Diverses rues centrales) :

La commission avait retenu lors de la dernière séance l'idée d'avoir des parvis à des points stratégiques dans le village, notamment vers l'épicerie, le Cottage et l'Ancien Lavoir. Le principe était d'utiliser de la pierre. Certains exemples sont présentés en grès, granit, etc.

Chemin des Hutins :

Le projet se basait sur un principe avec un trottoir côté villas en zone 30 et une succession de plateaux à des points stratégiques afin de modérer la vitesse des voitures sur le tronçon. Le projet prévoit un trottoir et une chaussée avec du stationnement ou des champs directement.

Chemins des plages :

La typologie est presque identique à celle des rues avec trottoirs. Vu les contraintes de gabarit, le trottoir se transforme en pente piétonne avec un marquage au sol plutôt qu'un trottoir surélevé. Le revêtement serait pavé ou béton avec une potentielle récolte des eaux pluviales pour les envoyer directement dans le lac et montrer le cheminement de l'eau du haut d'Anières jusqu'au lac.

Typologie des routes :

Le Groupement Terreau estime que la route de Chevrens est très belle avec sa matière argilo-calcaire du Salève, une bordure en granit puis de l'enrobé. Le Groupement propose de reprendre ces matériaux et de les poursuivre sur les routes de Foncenex, Chevrens et Sous-Chevrens.

Une proposition de visite dans différents endroits est prévue pour voir les différentes réalisations dans et hors du canton.

Étude des échantillons :

Une présentation de différents échantillons est proposée par le Groupement Terreau aux commissaires.

Rapport RTech :

Une brève explication sur le mandat Rtech, qui est un laboratoire spécialisé en matériaux de construction, en particulier dans le domaine routier. Il établit un rapport sur l'état des routes, ce que le Groupement a fait au début de son mandat car cela est très important.

Le Groupement a reçu un premier rapport pour la route de Chevrens qui est plutôt satisfaisant. Des zones ponctuelles sont défaillantes sans qu'il ne soit toutefois nécessaire de reprendre toute la route en profondeur.

2) Approbation du procès-verbal :

Approuvé avec remerciement à son auteure.

3) Divers :

Fibre optique :

M. le Maire rapporte qu'à la suite d'un problème de fichier pour activer la fibre chez Swisscom, le signal n'est pas disponible dans certains endroits de la commune.

Le réseau fonctionne. En cas de problème il faut insister chez SWISSCOM.

Zone 30 de Chevrens

La commune n'a toujours pas de nouvelles des Monuments et des Sites. Or, la commune attend son préavis pour débloquer l'autorisation de construire

Douane :

En attente de l'OCT.

Autorisations de construire :

L'autorisation de construire pour le prolongement de la « place du Haut » est acceptée ainsi que pour l'assainissement de la zone 30 du village.

Chantier du parking souterrain :

M. le Maire met en lumière que deux sondages géotechniques ont été faits au préalable pour se prémunir en cas de problème. De fortes venues d'eau sont constatées sous la salle communale. Les coûts engendrés par ce problème ne sont pas encore connus. La commune doit étudier quelles sont les responsabilités des entreprises qui ont procédé aux analyses.

Route de l'Hospice :

Problème de marquage au sol, mais suivant ces marquages ils sont glissants.

Illuminations du village pour Noël:

Diverses remarques sur la grandeur des luminaires, les horaires d'allumages, etc.

DECHEVRENS Pierre-Yves, président

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : ASSAINISSEMENT – ROUTES – SECURITE – DEVELOPPEMENT DURABLE
Séance du : 15 mars 2022

_Petit mot d'accueil de Mme BLANC pour sa première séance dans la commission.

1) Chauffage à distance : audition de M. Pierre-Alain Viqueraz d'Energy Management

Mr VICQUERAZ nous présente les travaux en cours concernant le chauffage à distance.

_ Les travaux devraient commencer vers fin 2022

_La concession de pompage a été demandée.

_Procédures d'autorisations en cours.

_Plusieurs nouveaux clients se sont annoncés et ceci suite entre-autre à l'augmentation des énergies tels que le gaz ou le mazout.

_Il est prévu de nouveaux points d'embranchements pour étendre la possibilité géographique de se raccorder au chauffage à distance.

_ Il ne reste plus qu'un seul contracteur à ce jour. Les autres ayant renoncés ou pas répondu.

_Le contracteur s'engage pour 40 ans.

_Le prix du chauffage se situe à ce jour à 19.5 cts/kWh +/- 2 cts /kWh HT

Vous trouverez le rapport de Energy Management sur CMNet.

2) Approbation du procès-verbal :

Accepté sans remarques particulières.

3) Campagne sur les déchets sauvages :

Présentations de 4 affiches par Marcela Apothéloz pour la campagne sur les déchets sauvages.

Les affiches seront posées dès que possible sur divers supports existants ou nouveaux car se sont de grands formats (Type affiches votations/élections)

4) Préavis relatif au crédit d'engagement pour un montant de CHF 4,5 millions en vue de la réalisation du chauffage à distance.

Le préavis est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

5) Aménagement des plages : Point de situation sur la poursuite du projet par Mr EUDIER :

Les commissaires donnent leur avis sur les 3 projets proposés dans la dernière commission et il en ressort que :

_ La « Plage » du chemin du Nant d'Aisy est en fait un chemin menant au lac, rien ne peut y être vraiment fait sauf l'entreposage de bateaux provenant de la plage des « Courbes ».

_Pour la plage du chemin des Courbes, des travaux moins compliqués que présentés par le bureau d'architecte sont demandés. Rénovation des poutres existantes, déplacement des bateaux existants à la « plage » du Nant d'Aisy, modification des emplacements des supports pour planches à voile ou de paddle. Bancs existants à déplacer voir en augmenter le nombre. Pour ce qui concerne le solarium, un consensus se dégage quant à son utilité.
La douche doit rester à son emplacement existant. Les WC doivent se trouver vers le haut du chemin d'accès.

_Pour le chemin de la Gravière, là aussi une certaine simplification est demandée par rapport à la présentation initiale des architectes tel l'accès au lac.

6) Divers:

_Diverses questions sur les panneaux informatifs posés par la commune tels que celui de la mairie. Surveillance des chantiers privés tels que la finition des terrassements entrepris sur les routes communales par ces derniers privés, route de Chevrens par exemple ou les ponts métalliques sont toujours posés et la route est dangereuse.

_ Une information sur les abris communaux qui sont vérifiés et remis en état ainsi que sur les pastilles d'iodes.

DECHEVRENS Pierre-Yves, président

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION :	**Sociale, culture et loisirs.**
Séance du :	**Lundi 17 janvier 2022**

Lors de cette séance du lundi 17 janvier, Monsieur Pascal Pécaut a été remplacé par Monsieur Pascal Wassmer.

Dans un premier temps, la commission a auditionné Monsieur Philippe DUPRAZ, représentant de **l'association Kasa Arménie** (Komitas Action Suisse-Arménie). L'association Kasa Arménie née en 1997 soutient les Arméniens dans le développement durable de leur pays en s'engageant dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Arménie. KASA s'investit dans 5 secteurs : humanitaire, construction, formations, économie, tourisme.

Dans le contexte critique que connait l'Arménie (Covid, situation post-guerre), leur priorité est de lutter contre l'exode économique en soutenant la création d'emplois sur place. C'est dans ce cadre que Kasa a déposé une demande à la commune pour un soutien à leur projet d'entreprenariat social. Il consiste à accompagner une cinquantaine de candidats dans la création d'un business plan de leur projet qui est par la suite examiné par un jury de professionnels afin de sélectionner les plus qualitatifs. En moyenne, ce sont 5 à 10 projets qui sont retenus et obtiendront par ce biais un soutien financier pour leur mise en place.

La commission a voté **à l'unanimité** pour l'octroi d'une **subvention de CHF 5'000.- à l'association Kasa Arménie.**

Puis le groupe du Centre a informé la commission de son souhait de changer de bénéficiaire concernant la subvention d'un montant de CHF 30'000.-, accordée lors de la séance du mardi 2 novembre 2021. Le Groupe du Centre fera part de son choix d'autres associations bénéficiaires lors de la prochaine séance de la commission sociale.

Une discussion concernant **les critères d'évaluation des dossiers présentés à la commission** a été initiée lors de cette séance afin de garantir une meilleure impartialité non seulement dans le choix des dossiers mais également dans les prises de décision. A la suite de ce débat, il a été décidé qu'un groupe de travail sera créé auquel participera un représentant de chaque groupe, ainsi que Madame Sonia Crelier.

Concernant les propositions de l'Exécutif à la commission sociale pour des octrois de subvention, la commission a voté à l'unanimité pour :

- **Le report d'une décision d'octroi de subvention à l'association Meinier Tilos.** Cette association a été créée en 2018, Elle aide les habitants de l'île Grecque de Tilos dans leur démarche d'intégration des migrants à travers le projet de création d'une coopération agricole et fromagère où autochtones et migrants sont parties prenantes.

- **L'octroi d'une subvention de CHF 10'000.- au Théâtre Le Crève-Cœur.** Le théâtre Le Crève-Cœur se situe à Cologny, il favorise la promotion d'un patrimoine théâtral en mettant l'accent sur une programmation axée sur l'humain, le spirituel et les visions originales et décapantes du monde.

- **Une audition de la Fondation Brocher** pour leur projet d'un camp d'été d'une durée de 2 semaines dont la capacité d'accueil serait de 50 enfants. La thématique proposée est « Ma santé et celle de notre planète ». Il est à noter que la priorité serait donnée aux enfants de COHERAN et que de ce fait les communes de Corsier et Hermance devront être préalablement consultés avant de planifier cette audition.

Ensuite de quoi, Monsieur Pascal Wassmer a fait un compte rendu du **Concours de Galettes des Rois**, initié par le restaurant le Floris et organisé par la commune d'Anières. Les 4 restaurants de la commune se sont portés volontaires pour constituer un jury afin de désigner 4 gagnants parmi les 12 participants et d'offrir un bon repas dans leurs établissements respectifs.

Claire Thibault-Bulliard
Présidente

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : **Sociale, culture et loisirs.**
Séance du : **Mardi 8 février 2022**

Lors de cette séance, Monsieur Pascal Pécaut a été remplacé par Mr Pascal Wassmer.

Tout d'abord, le Centre nous a fait part de son choix de trois associations bénéficiaires pour la **subvention de CHF 30'000.-** allouée à chaque groupe lors de la commission sociale du mardi 2 novembre 2021. **Cette somme sera répartie à part égale** au bénéfice des associations suivantes :

- **L'association Dôme Seniors**, qui vient en aide aux personnes âgées en leur apportant un soutien dans les démarches administratives, et une aide contre l'isolement.
- **L'association pour le bien des aveugles et malvoyants,** qui mène de nombreux projets afin d'améliorer le quotidien des personnes atteintes de cécité ou de malvoyance et de favoriser leur intégration et leur autonomie.
- **L'association Caravane sans frontières,** qui apporte son soutien aux personnes vulnérables sous forme de dons, d'hébergement en situation d'urgence,de conseils et d'accompagnement social.

Concernant les **subventions attribuées par l'Exécutif**, Monsieur Pascal Wassmer informe que l'Exécutif a alloué un montant de :

- **CHF 2'000.- à l'association Lecture et Compagnie**, qui propose des services aux personnes souffrant de solitude et qui intervient dans le canton de Vaud et à Genève.

- **CHF 1'000.- à l'association « Les Concerts de Jussy »,** afin de soutenir la mise en place de son programme 2022

- **CHF 1'000.- à l'association les amis de l'Orgue du Cinéma,** en soutien à leur 8ème édition du festival qui se déroulera les 18,19 et 24, 25 et 26 mars à Genève.

Concernant les **propositions de l'Exécutif** à la commission sociale pour des octrois de subvention, la commission a voté **à la majorité** pour un montant de :

- **CHF 10'000.- à l'association Au Cœur des Grottes** qui offre un hébergement et un accompagnement psycho-social à une trentaine de femmes seules ou avec enfants en situation de précarité. Elle se distingue des autres structures d'accueil par une prise en charge de femmes victimes de la traite d'êtres humains.

Puis Monsieur Pascal Wassmer nous rapporte avoir rencontré **Monsieur Alain Morisod** pour convenir des modalités pour l'organisation d'un concert dans notre commune.
À l'unanimité des voix, la commission est favorable à ce qu'un **concert Alain Morisod** ait lieu à la fin de l'année en cours (la date restant à définir) et qu'une somme symbolique soit demandé aux inscrits. La somme récoltée sera reversée à une association.

Concernant les diverses communications, l'Exécutif nous informe que :

- Les 2 projections prévues à Anières dans le cadre du **20ème Festival du Film et Forum international sur les droits humains** ont été annulées. Cette décision de réduire les lieux de projection au Cinéma du Grütli et à la maison communale de Plainpalais découle de la situation sanitaire.

- Un avis sera publié sur les panneaux officiels de la Commune pour **le Mérite anièrois**.

ClaireTHIBAULT-BULLIARD
Présidente

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

COMMISSION : **Sociale, culture et loisirs.**
Séance du : **Lundi 14 mars 2022**

Lors de sa séance du lundi 14 mars 2022, la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'octroi d'une aide supplémentaire de :

- CHF 50'000.- pour la rubrique « Subventions à l'étranger »

En effet, la moitié du budget 2022 relatif à l'aide à l'étranger, soit CHF 50'000.-, ayant été alloué à la Croix Rouge Suisse qui apporte un soutien financier et logistique à sa société sœur en Ukraine, une demande de crédit budgétaire supplémentaire (délibération No 2020-2025 – D – 051) est proposée au Conseil Municipal, d'un montant de CHF 50'000.-.

Les membres de la commission sociale remercient d'avance le Conseil municipal d'accueillir favorablement cette délibération.

Claire Thibault Bulliard

Présidente